

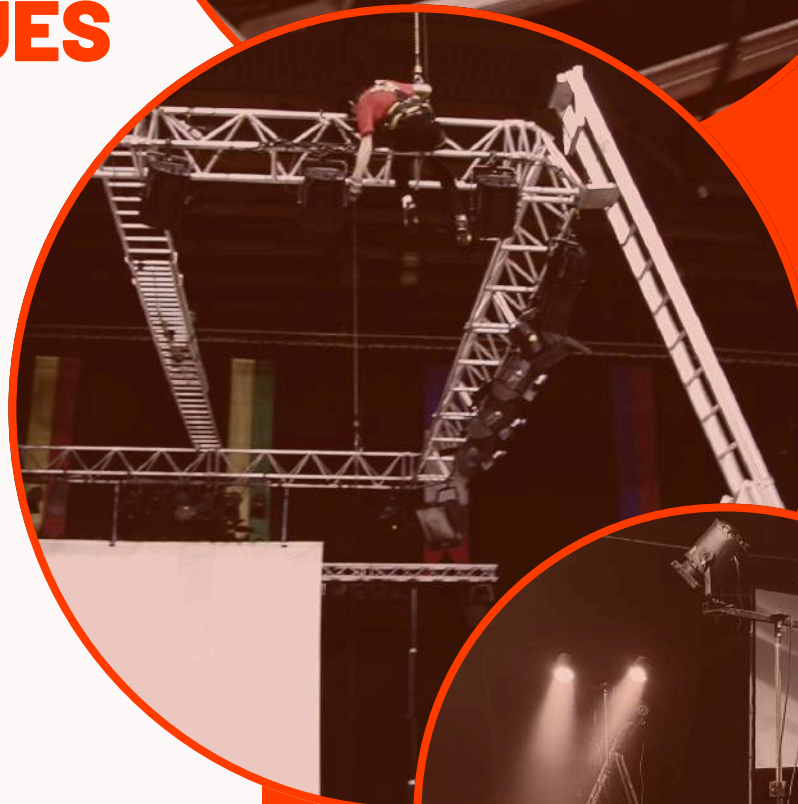


ARTDAM

Agence Technique & Culturelle
de Bourgogne-Franche-Comté

VOTRE GUIDE D'ACCÈS AUX FORMATIONS TECHNIQUES

- Son
- Éclairage
- Logiciels M.A.O / D.A.O
- Prévention des risques / sécurité
- Arts de la scène
- Audiovisuel & Cinéma
- Régie de spectacle
- Transition écologique



VOTRE FORMATION À L'ARTDAM

Association spécialisée dans l'accompagnement du spectacle vivant, l'Artdam possède les **conditions humaines et matérielles idéales** pour l'ensemble des formations techniques proposées.

Un plateau de création, une salle de formation, un studio d'enregistrement vous permettent d'être en situation réelle et professionnelle.

Du matériel professionnel, scénique et audiovisuel, lié à la proximité de notre parc de location peut venir compléter les différentes actions de formation afin de vous proposer un **cadre et des moyens optimaux à vos acquisitions**.

Certaines formations certifiantes ou non, nécessitent des installations plus spécifiques pour lesquelles nous sollicitons nos partenaires, afin de vous faire bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage et de réussite.

Notre équipe de formateurs est constituée de **techniciens et régisseurs spécialisés et formés** dans leurs domaines d'intervention. Ceux-ci sont en activité et pédagogues, vous apportant une formation de grande qualité.

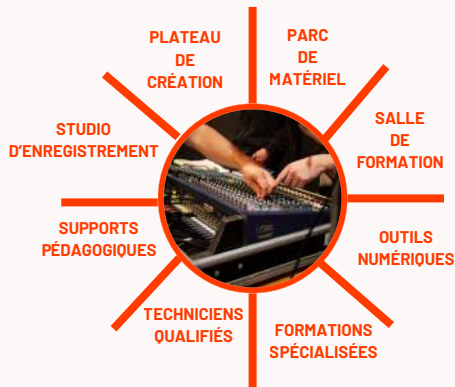
Complétant l'action de formation, différents **supports pédagogiques** sont remis aux stagiaires, sous format imprimé et dématérialisé.

Ceux-ci sont complétés par les documents d'accueil et d'information que nous communiquons en format numérique et/ou papier.

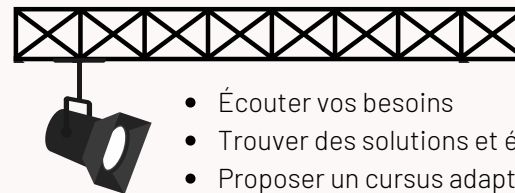
l'Artdam a été certifiée  et  depuis 2021.

Nous nous engageons au quotidien dans une charte qualité précise.

Soyez certain que tout au long de votre formation, toute l'équipe sera à votre disposition afin que celle-ci réponde au mieux à vos attentes.



VOTRE PARCOURS SUR MESURE



Notre démarche :

- Écouter vos besoins
- Trouver des solutions et établir un programme de formation
- Proposer un cursus adapté et animé par un formateur qualifié
- Évaluer vos compétences et certifier vos acquis

L'Artdam est présente pour vous **accompagner dans votre démarche de formation**, que celle-ci soit individuelle ou collective.

Nous sommes à votre écoute afin d'établir ensemble le parcours le mieux adapté à vos besoins, en s'appuyant sur nos offres de formation qui peuvent être personnalisées.

Techniciens et régisseurs, nous pouvons vous proposer un programme correspondant à l'évolution de vos compétences, incluant des modules mutualisés et des sessions individualisées.

Entreprises du spectacle vivant et de l'audiovisuel, nous pouvons concevoir et/ou adapter ensemble le contenu de votre propre formation mutualisée, afin de répondre aux besoins de vos collaborateurs.

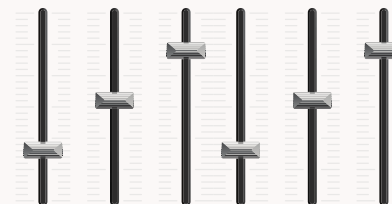
Ce programme **sur-mesure** peut répondre à un besoin spécifique ou non-satisfait de notre catalogue, à un besoin de formation ou de certification sur de nouveaux équipements ou tout simplement à la nécessité de trouver une solution de formation sur-mesure.

Il vous sera proposé des **contenus de formation** détaillés et pertinents mais également un **suivi** et une **évaluation** qui vous permettront de situer vos acquisitions ou de vous diriger vers d'autres formations. Dans votre intérêt, nous mobiliserons également le ou les formateurs les plus compétents pour répondre à vos besoins.

Enfin, pour toute demande mutualisée (à partir de 4 pers.), nous étudierons la possibilité de **réaliser la formation sur votre site**.

A titre individuel, nous sommes à votre écoute afin de réaliser un **bilan** et un **accompagnement de formation personnalisé**.

A une échelle collective, nous sommes votre interlocuteur afin de **répondre au mieux** à vos besoins de formations techniques.



FINANCER VOTRE FORMATION

Quelle que soit votre situation professionnelle, des solutions de financement existent !

Pour les intermittents du spectacle :

Les formations que nous proposons peuvent être prises en charge par l'intermédiaire de l'Afdas ou par d'autres Opérateurs de Compétences(OPCO).

Pour des informations plus précises encore, en fonction de votre situation, n'hésitez pas à contacter la délégation régionale de l'Afdas dont vous dépendez, ou d'aller sur votre espace internet dédié de l'OPCO concerné.

consulter le site de l'Afdas :
www.afdas.com

Pour les salariés en CDD ou en CDI :

Le financement du coût pédagogique peut être pris en charge par l'intermédiaire de votre OPCO, ou directement via votre employeur, votre association ou votre collectivité.

Pour les particuliers :

Des conditions spécifiques sont proposées avec un étalement possible et gratuit de financement.

Pour les demandeurs d'emploi :

Il est important de contacter votre conseiller.ère France Travail pour vérifier l'éligibilité de votre parcours de formation.

Nos formations techniques ne sont pas éligibles au Compte Personnel de Formation(CPF)

DÉROULEMENT DE VOTRE FORMATION

Inscriptions :

Pour votre inscription, nous vous ferons parvenir un devis et le programme pédagogique de formation, nécessaires à votre demande de prise en charge financière

Nous vous réservons votre place sans engagement jusqu'à J-15 du début de la formation.

Avant le début de la formation, votre OPCO ou votre entreprise devra adresser à l'Artdam l'accord de financement et vous en informer.

Avant la formation :

Une convocation vous sera adressée, précisant le lieu de la formation et ses horaires.

Vous recevrez également notre règlement intérieur et différentes informations pratiques sous forme de lien cliquable.

Pendant la formation :

Les formations se déroulent généralement de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Un ajustement est possible et sera évoqué le premier jour avec le formateur et l'ensemble des participants.

Le déroulé pédagogique est sous la responsabilité du formateur ou de la formatrice.

Dans le cadre de notre démarche Qualité, un tour de table sera effectué le 1er jour pour adapter aux mieux vos attentes par rapport aux objectifs pédagogiques. Chaque formateur expert vous apportera toutes les réponses à vos éventuelles interrogations et/ou difficultés.

Des documents pédagogiques, conçus comme de véritables outils visant la mise en application des contenus dès votre retour dans votre environnement de travail, vous seront fournis.

RENSEIGNEMENTS

Une formation proposée dans notre catalogue vous intéresse ?

Vous avez besoin d'être conseillé pour votre parcours de formation ? Vous souhaitez en savoir plus ou vous inscrire ?

Contactez-nous :

03.80.67.22.06 ou formation@artdam.fr

Ce sera l'occasion de faire un bilan de vos attentes et besoins pour vous conseiller au mieux.

Après la formation :

Nous portons une attention particulière à contrôler en permanence la qualité de nos prestations.

À l'issue de la formation, vous serez invité.e à remplir un rapide questionnaire d'évaluation. Nous vous remercions de le remplir avec sincérité. L'analyse de vos retours permet de vérifier la conformité de réalisation de la formation en lien avec les objectifs et le programme de formation.

Il sert à apprécier également la qualité de l'animateur et des prestations annexes (accueil, supports de cours, ...).

Vous recevrez nominativement votre certificat de réalisation et votre habilitation à la fin de votre formation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Désignation :

L'Artdam est un organisme de formation professionnelle certifié, dont Le siège social est situé au 7 rue du Professeur Louis Néel, 21600 LONGVIC.

L'association Artdam met en place et dispense des formations techniques inter et intra entreprises, sur l'ensemble du territoire national. seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'Artdam
- stagiaire: la personne physique qui participe à une formation
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous
- OPCO : Les opérateurs de compétences agréés chargés de collecter et gérer les demandes de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'Artdam pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'Artdam implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client et sont reprises dans le devis et les conventions mis à disposition.

Devis et attestation

Pour chaque formation, l'association Artdam s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à l'association un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention «Bon pour accord» .

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies à l'issue de celle-ci.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant, ou par subrogation auprès de financeurs extérieurs. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge 4 semaines avant le début de la formation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'association Artdam ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, L'intégralité des coûts de formations sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une session de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse formation@artdam.fr.

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation :

- Dans un délai supérieur à 1 mois et jusqu'à 10 jours avant le début de la formation : 0% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 10 jours et 5 jours avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 5 jours avant le début de la formation : 100% du coût de la formation est dû. Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'Artdam dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'association Artdam ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail. Un report à une date ultérieure sera alors proposé.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...) sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'Artdam. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formation.

Informatique et Libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'Artdam sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'une base de données pour tenir informé des nouvelles sessions de formation. Suivant la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

L'association Artdam s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'Artdam et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. A défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal de Dijon.

NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ

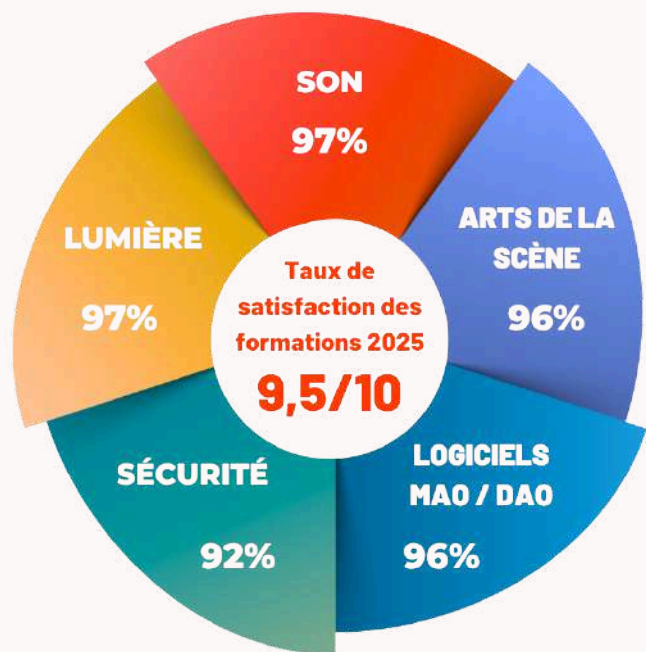
L'Artdam bénéficie de plus de 40 ans d'expérience, gage de qualité, dans le domaine des techniques du spectacle.

Vous impliquer par de la pratique professionnelle dans la formation, vous garantit la pleine réussite dans leurs acquisitions.

Notre expertise se traduit ainsi par des taux de réussite performants.

NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ 2025 :

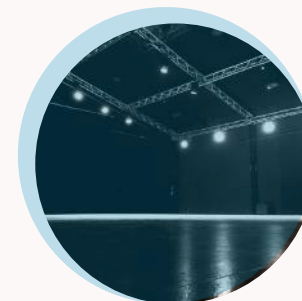
- 6686 heures de formation réalisées
- 201 stagiaires nous ont fait confiance
- 77 sessions de formations assurées
- 0 abandon



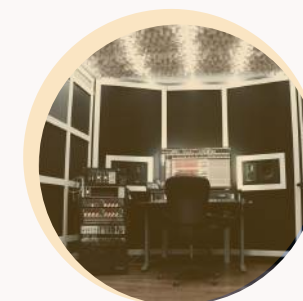
L'ARTDAM, C'EST AUSSI :



RESSOURCES
TECHNIQUES



PLATEAU DE
CRÉATION



STUDIO
D'ENREGISTREMENT



LYCÉENS & APPRENTIS
AU CINÉMA



CULTURE &
TERRITOIRE



Merci à nos nombreux partenaires !
Retrouvez-les sur notre site internet :
www.artdam.fr

03.80.67.22.06 / formation@artdam.fr